

Ordre du jour / Réunion extraordinaire

Mardi, le 9 mars à 18 h 30

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Programme d'aide à la voirie locale – Accélération des infrastructures sur le réseau routier local (AIRRL) – Petit rang Saint-Charles
- 4 Période de questions relative à la séance
- 5 Levée de l'assemblée